

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2020

présenté par
M. Fuchs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.